

Le mot du président

Un début d'année bien rempli, au bénéfice de nos membres!

Alors que nous entamons la seconde moitié de l'année 2013, il semble pertinent de nous arrêter quelques instants et de dresser un bilan de mi-année des multiples interventions du Conseil du patronat depuis six mois et des nombreux gains qu'elles ont générés pour ses membres. Voici donc un survol des interventions du Conseil en lien avec les cinq domaines prioritaires retenus dans sa plateforme 2010-2013.

Accès à une main-d'œuvre disponible et de qualité

En début d'année, le Conseil du patronat a suivi de près les travaux du Sommet sur l'enseignement supérieur, entre autres en participant activement aux rencontres de travail préparatoires, au Sommet lui-même et aux chantiers de travail qui ont suivi, et en présentant la position des employeurs sur le sujet lors de différentes conférences et tables rondes.

Le Conseil a appuyé également le lancement de la stratégie *Tous pour l'emploi*, en plus de mener plusieurs représentations à la suite des modifications apportées par le gouvernement fédéral au régime d'assurance-emploi et sur la mise sur pied de la Subvention canadienne pour l'emploi.

Capital humain à un coût concurrentiel

Les enjeux liés aux régimes de retraite ont fait en sorte que le Conseil du patronat est intervenu régulièrement sur ce dossier au cours des derniers mois, notamment avec le dépôt, en avril, du rapport du comité D'Amours sur l'avenir des régimes de retraite, et du projet de loi n° 39, en mai, sur les régimes volontaires d'épargne-retraite.

Sur les questions liées à la santé et à la sécurité du travail, les représentants du Conseil n'ont pas chômé non plus, notamment avec la tenue, en



Yves-Thomas Dorval,
président du Conseil du
patronat du Québec

février, d'un colloque sur la santé psychologique au travail, les discussions relatives à la présentation d'un nouveau règlement sur l'amiante, ainsi que des représentations en vue d'une modernisation du régime de santé et de sécurité du travail.

Les efforts de prévention des employeurs ont

d'ailleurs été récompensés par l'annonce par la CSST, en mai, d'une baisse de 3 % du taux moyen de cotisation pour 2014. Plus récemment, les interventions du Conseil du patronat et des donneurs d'ouvrage dans les négociations collectives dans l'industrie de la construction ont produit des impacts significatifs.

Réglementation intelligente

En janvier, le Conseil du patronat a été invité à participer aux travaux du comité de suivi chargé de mettre en œuvre les recommandations du rapport Audet en matière de simplification réglementaire et administrative.

Cependant, la présentation de plusieurs projets de loi et de règlement présentant une menace d'alourdissement significatif de la paperasse pour les entreprises ont nécessité en parallèle des interventions actives et constantes de la part du Conseil. Pensons, par exemple, au débat entourant les modifications proposées à la *Charte de la langue française* dans le projet de loi n° 14, à l'occasion duquel le Conseil a fait connaître les nombreuses préoccupations des employeurs lors des consultations générales tenues en mars.

Suite page 2 >

Négociations collectives dans l'industrie de la construction

Les interventions du Conseil du patronat contribuent à limiter les hausses de coûts additionnelles pour les clients de l'industrie

Au cours des dernières semaines, le Conseil du patronat a suivi activement les négociations entre les associations patronales et syndicales de la construction portant sur le renouvellement des conventions collectives, pour la période 2013-2017, pour les 175 000 travailleurs des quatre secteurs de l'industrie (industriel, institutionnel et commercial, résidentiel, génie civil et voirie).

Ainsi, le 11 juin dernier, le Conseil du patronat et différentes associations patronales représentant les principaux donneurs d'ouvrage du Québec, tels que l'Association de l'aluminium du Canada, l'Association minière du Québec, le Conseil de l'industrie forestière du Québec et les Manufacturiers et exportateurs du Québec, sont intervenus publiquement, à l'occasion d'une conférence de presse, pour inviter les parties à parvenir rapidement à des ententes acceptables qui protégeront le pouvoir d'achat des travailleurs tout en respectant la capacité de payer des clients de l'industrie, soit les donneurs d'ouvrage, les consommateurs et les contribuables.

Malheureusement, en dépit de cet appel à l'atteinte d'une solution réaliste et responsable, la partie syndicale a refusé toute concession relatives aux



Photo : Geneviève Le May

À l'occasion d'une conférence de presse, le Conseil du patronat et les donneurs d'ouvrage ont fait part de leurs préoccupations quant aux impacts économiques d'un conflit de travail dans l'industrie de la construction.

demandes patronales et a appliqué le mandat de grève que lui avaient accordé ses membres. Le Conseil du patronat est donc intervenu à nouveau publiquement le 17 juin pour appeler à nouveau les parties à s'entendre rapidement.

Suite page 3 >

Le mot du président (suite)

Un début d'année bien rempli, au bénéfice de nos membres!

Finances publiques saines et fiscalité concurrentielle

Le Conseil du patronat a souligné, en mars, la volonté exprimée tant par le gouvernement fédéral, dans son budget 2013-2014, que par le gouvernement du Québec, dans sa mise à jour économique et financière, de contrôler la croissance des dépenses et de respecter le retour à l'équilibre budgétaire. Le Conseil a suivi de près, par ailleurs, les discussions sur l'élaboration d'un nouveau régime de fiscalité minière, notamment en présentant ses commentaires lors du Forum sur les redevances minières, en mars.

Économie durable

Le dossier des ressources naturelles a tenu le Conseil du patronat fort occupé depuis le début de l'année à la suite de plusieurs décisions gouvernementales ayant des répercussions majeures en cette matière, particulièrement dans les secteurs minier, pétrolier et gazier.

Le Conseil du patronat a présenté de plus ses commentaires dans le cadre de la consultation en vue de l'élaboration de la politique industrielle du Québec,

en plus de participer aux assises nationales précédant le développement d'une nouvelle politique nationale de la recherche et de l'innovation. Il a participé également aux consultations relatives à la mise sur pied de la Banque de développement économique du Québec et continué à suivre les négociations en vue d'un accord de partenariat économique et commercial entre le Canada et l'Union européenne.

Ce bref survol des principales représentations du Conseil du patronat en à peine six mois témoigne de l'engagement et de la passion de la petite équipe du Conseil du patronat à faire le maximum pour s'assurer que les entreprises disposent au Québec des meilleures conditions possibles pour prospérer. Pour mener à bien ce mandat, il est indéniable que l'appui et la participation du plus grand nombre possible d'employeurs, à titre de membres du Conseil du patronat, demeurent essentiels.

Sur ce, permettez-moi, au nom de toute l'équipe, de vous souhaiter de belles vacances et une agréable saison estivale. Nous nous retrouverons en septembre, alors que plusieurs autres grands dossiers interpellent à coup sûr les employeurs et la communauté des affaires! ■

Négociations collectives dans l'industrie de la construction

Les interventions du Conseil du patronat contribuent à limiter les hausses de coûts additionnelles pour les clients de l'industrie (suite)

La semaine suivante, des ententes de principe sont intervenues dans le secteur du génie civil et de la voirie, puis dans le secteur résidentiel.

Devant l'impasse des pourparlers dans les secteurs industriel et institutionnel et commercial, le Conseil du patronat a enfin envoyé, le 28 juin, une lettre ouverte aux députés de l'Assemblée nationale, dans laquelle il les a invités à agir rapidement pour régler le conflit en adoptant une loi spéciale qui permettrait le retour des travailleurs sur les chantiers. À cette occasion, le Conseil a insisté toutefois sur l'importance que les conditions de travail fixées par cette loi spéciale reposent sur un juste équilibre entre la protection du pouvoir d'achat des travailleurs et le respect de la capacité de payer des donneurs d'ouvrage, qui, en bout de piste, paient la facture. Le Conseil du patronat a appelé également les parlementaires à entreprendre une réflexion sur les nombreuses problématiques structurelles qui caractérisent le système de négociations collectives et le régime de relations du travail dans l'industrie de la construction au Québec.



Limiter les dégâts

Par ses interventions soutenues et répétées auprès des décideurs gouvernementaux et du grand public, avant et pendant la grève générale déclenchée le 17 juin par l'Alliance syndicale de la construction sur l'ensemble des chantiers en activité au Québec, le Conseil du patronat a contribué ainsi, d'une part, à éviter que le conflit de travail se prolonge indûment et occasionne des retards et des pertes financières considérables pour les clients de l'industrie.

D'autre part, en réitérant sur plusieurs tribunes leur ferme appui aux associations patronales présentes aux tables de négociations — Association de la construction du Québec (ACQ), Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ) et Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTO) — qui les ont consultés et ont tenu compte de leurs préoccupations dans les demandes qu'elles ont présentées lors des négociations pour permettre davantage de flexibilité et de

productivité dans l'organisation du travail, le Conseil du patronat et les donneurs d'ouvrage ont permis aux négociateurs patronaux d'établir un rapport de force significatif vis-à-vis la partie syndicale.

Pour ce qui est des secteurs industriel et institutionnel et commercial, ce *momentum* a mené ultimement à l'adoption en session extraordinaire, par les parlementaires à l'Assemblée nationale, de la *Loi sur la reprise des travaux dans l'industrie de la construction*. À la suite des craintes exprimées par le Conseil du patronat en particulier et par la communauté des affaires en général, et partagées par les partis d'opposition, le projet de loi initial a été

passablement amendé. La version finale du document législatif a amené ainsi la reprise de l'activité sur l'ensemble des chantiers dès le 2 juillet, soit deux semaines après le début de la grève, et reconduit les conventions collectives en vigueur pour les deux secteurs, assorties de hausses salariales de 2 % (ce qui est un peu plus élevé que la hausse de l'Indice des prix à la consommation) pour une année, afin de

favoriser une reprise des pourparlers et la conclusion rapide d'ententes de principe.

Rappelons que le poids économique de l'industrie de la construction au Québec demeure important. Ce secteur d'activité représente en effet 14 % du produit intérieur brut (PIB). En 2012, les investissements privés et publics en travaux de construction totalisaient près de 51 milliards de dollars. L'industrie de la construction emploie en outre 1 travailleur québécois sur 20 et représente une masse salariale de 6,2 milliards de dollars. Dès lors, on comprend facilement que les enjeux et les impacts des négociations collectives dans ce secteur d'activité hautement réglementé et complexe s'avèrent majeurs pour l'ensemble de la société québécoise.

Le Conseil du patronat continuera à suivre de près l'évolution des pourparlers dans les secteurs industriel et institutionnel et commercial au cours des prochains mois, afin que les préoccupations des clients de l'industrie soient bien représentées dans les prochaines conventions collectives convenues entre les parties présentes aux tables de négociations. ■

Rapport D'Amours sur l'avenir des régimes de retraite Les employeurs du Québec discutent de leurs préoccupations

Le 4 juin dernier, le Conseil du patronat tenait à Montréal un colloque à l'intention des employeurs du Québec sur le rapport déposé le 17 avril par le comité d'experts sur l'avenir des régimes de retraite, présidé par M. Alban D'Amours. Rappelons que ce comité avait été mis sur pied en novembre 2011 par l'ex-ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M^{me} Julie Boulet, entre autres à la suite de nombreuses représentations en ce sens de la part du Conseil du patronat.



M. Yves-Thomas Dorval, président du Conseil du patronat, en compagnie du président du comité d'experts sur l'avenir des régimes de retraite, M. Alban D'Amours.

Près d'une centaine de dirigeants d'entreprises et d'associations patronales ont participé à cet événement, lors duquel ils ont pu avoir un portrait détaillé des différentes propositions que contient le rapport et de leur impact, de même qu'un regard d'experts sur les questions de l'heure en matière de retraite.

Le Conseil a réuni ainsi sur une même tribune six experts qui ont analysé en détail les principaux enjeux liés aux régimes de retraite, à la lumière du rapport D'Amours.



Les participants ont pu assister sur l'heure du midi à une table ronde en compagnie des représentants du Conseil du patronat, ainsi que M. Alban D'Amours et M. René Beaudry, du comité d'experts sur l'avenir des régimes de retraite.



L'événement a réuni sur une même tribune six experts qui ont analysé et commenté les principaux enjeux en matière de régimes de retraite.

MM. Michel St-Germain (Mercer) et Claude Lockhead (Aon Hewitt) ont abordé respectivement la question du financement et de la flexibilité, et de la gestion des risques pour les régimes de retraite à prestations déterminées dans le secteur privé.

M. Gino Girard (Morneau Shepell), pour sa part, a discuté de la situation des régimes de retraite à prestations déterminées dans le secteur public, notamment dans les municipalités et les universités.

M^{me} Jacqueline Desrosiers (Optimum Actuaire & Conseillers), de son côté, a traité de la rente longévité proposée par le comité D'Amours.

M. Louis-Georges Mongeau (Standard Life) a poursuivi l'activité en abordant le thème des régimes à cotisations déterminées et des régimes volontaires d'épargne-retraite.

Enfin, M^{me} Roxanne Poulin (Towers Watson) a conclu en parlant des régimes à prestations cibles, des régimes interentreprises et du Régime de rentes du Québec.



De nombreuses questions ont été posées aux experts et aux conférenciers lors du colloque.

Rapport D'Amours sur l'avenir des régimes de retraite

Les employeurs du Québec discutent de leurs préoccupations

Les participants ont pu participer ensuite à des tables de discussion afin d'échanger des vues sur leur appréciation et leurs préoccupations au regard des recommandations du rapport D'Amours.



L'événement était animé par l'ex-journaliste Françoise Guénette.

Les nombreux commentaires recueillis par le Conseil du patronat à cette occasion, combinés aux réponses obtenues dans un sondage électronique maison envoyé à l'ensemble de ses membres avant l'événement, permettront à l'organisme de peaufiner le mémoire qu'il présentera au cours de l'été à l'occasion des consultations particulières de la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale sur le rapport.

L'événement s'est conclu de belle façon par une table ronde en compagnie des représentants du Conseil du

patronat, de M. D'Amours lui-même et de M. René Beaudry, actuaire et associé chez Normandin Beaudry et membre du comité d'experts, tous réunis pour discuter des grands défis que le Québec doit affronter en matière de sécurité financière à la retraite.



Les participants ont pu échanger des vues sur les recommandations du rapport D'Amours à des tables de discussion.

Parmi les invités de marque présents aussi à l'événement, mentionnons M. Christian Dubé, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de finances, M. Adrien Salas, conseiller politique de M. Henri-François Gauthrin, porte-parole de l'opposition officielle en matière de régimes de retraite, M. Jean-Luc Trahan, président de la Commission des partenaires du marché du travail, et M. Denis Coderre, candidat à la mairie en vue des élections municipales à la Ville de Montréal en novembre 2013.

INVITATION — DEUXIÈME COLLOQUE DES ASSOCIATIONS PATRONALES SUR LA PROBLÉMATIQUE DE LA SANTÉ PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL

Le mardi 17 septembre 2013, le Conseil du patronat du Québec vous invite à participer au deuxième colloque des associations patronales sur la problématique de la santé psychologique au travail.

Les objectifs du colloque sont de permettre aux participants de connaître :

- ◆ le point de vue des assureurs;
- ◆ l'expérience d'une entreprise;
- ◆ des exemples d'outils de mesure;
- ◆ les résultats d'une étude sur le stress au travail.

Pour en savoir plus, ou pour vous inscrire, rendez-vous sur le site du Conseil du patronat.



Formation de la main-d'œuvre

Le Conseil du patronat appuie le renouvellement de l'Entente Canada-Québec sur le marché du travail

Le président du Conseil du patronat, M. Yves-Thomas Dorval, participait à Québec, le 12 juin dernier, à différentes activités servant à souligner les 15 ans d'Emploi-Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

À cette occasion, le Conseil a joint sa voix à celles des autres partenaires présents en appuyant une résolution unanime en faveur du renouvellement de l'Entente Canada-Québec sur le marché du travail.

Adoptée le 15 mai dernier lors d'une réunion du conseil d'administration de la CPMT, la résolution se lit ainsi :

« [...] il est unanimement résolu, afin d'assurer une réponse adéquate aux besoins du marché du travail du Québec et d'atteindre les résultats recherchés, d'appuyer le gouvernement du Québec dans sa demande au gouvernement fédéral de renouveler l'Entente Canada-Québec sur le marché du travail 2008-2014 selon les modalités actuelles. »

Parmi les personnalités qui participaient aux activités entourant ces 15 ans de partenariat, soulignons, entre autres, la présence de la première ministre du Québec, M^{me} Pauline Marois, de la ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M^{me} Agnès Maltais, de la sous-ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M^{me} Brigitte Pelletier, et du président de la CPMT, M. Jean-Luc Trahan.



Subvention canadienne pour l'emploi

Les employeurs du Québec font part de leurs préoccupations

Le 3 juin dernier, la délégation patronale au conseil d'administration de la CPMT rencontrait, à Montréal, le ministre fédéral de l'Industrie, M. Christian Paradis, dans le cadre d'une vaste tournée de consultation pancanadienne que mène le gouvernement fédéral sur la Subvention canadienne pour l'emploi, annoncée dans le dernier budget fédéral. Le Conseil du patronat et les autres associations patronales présentes ont rappelé à cette occasion leurs nombreuses préoccupations à l'égard de la mise en œuvre du programme. Tout en soulignant qu'il se montrait favorable aux objectifs sous-tendus par le programme, le Conseil a fait état des avantages que le Québec demeure un maître d'œuvre important sur les enjeux touchant à la formation professionnelle, grâce entre autres à l'implication des employeurs au sein de la CPMT.



Commission nationale d'examen sur l'assurance-emploi

Le Conseil du patronat consulté

Le 4 juin dernier, les représentants du Conseil du patronat rencontraient privément les membres de la Commission nationale d'examen sur l'assurance-emploi (CNEAE). Coprésidée par M. Gilles Duceppe et par M^{me} Rita Dionne-Marsolais, la Commission, mise sur pied par le gouvernement du Québec en mars dernier, s'est donné comme mandat d'évaluer les impacts des changements apportés en janvier à l'assurance-emploi et de formuler des recommandations pour améliorer l'efficacité du régime actuel. Le Conseil du patronat a entre autres réitéré à cette occasion son appui aux objectifs visés par le gouvernement fédéral par cette réforme, soit d'améliorer les incitatifs à travailler et de réduire la durée du chômage pour les prestataires de l'assurance-emploi. Du même souffle, l'organisme a fait part des préoccupations exprimées par certains employeurs dans des secteurs d'activité où les modifications au régime pourraient avoir des impacts négatifs. C'est pourquoi il est important d'assurer une veille diligente quant à ces impacts et apporter rapidement des solutions pour les secteurs touchés.

Votre association ou votre entreprise n'est pas encore membre du Conseil du patronat?

Pour connaître les nombreux avantages à être membre du Conseil et pour obtenir davantage d'information sur l'adhésion, visitez notre site Web ou communiquez avec M^{me} Chantal Picard, coordonnatrice — services aux membres et aux instances, par téléphone au 514.288.5161, poste 237, ou par courriel à cpicard@cpq.qc.ca.

Travailleurs vulnérables Le Conseil du patronat consulté

Le 24 mai dernier, les représentants du Conseil du patronat rencontraient l'adjoint parlementaire de la ministre du Travail en matière de relations du travail, M. Gilles Chapadeau, dans le cadre d'une consultation que mène le député au nom de la ministre sur les enjeux liés aux travailleurs vulnérables afin de mieux les protéger. Parmi les dossiers discutés, mentionnons, entre autres, les agences de placement de personnel, les travailleurs domestiques et les travailleurs étrangers temporaires. Près d'une trentaine de groupes ont été rencontrés lors de cette tournée. M. Chapadeau doit faire rapport des commentaires reçus à la ministre au cours des prochaines semaines, et cette dernière pourrait présenter des mesures législatives en ce sens au cours de l'automne.



Conférence internationale du travail Les employeurs du Québec bien représentés à Genève

Le directeur aux affaires juridiques du Conseil du patronat, M^e Guy-François Lamy, a participé, du 5 au 20 juin dernier, à Genève, en Suisse, à la 102^e session de la Conférence internationale du travail. Ce rendez-vous international réunit annuellement plus de 5 000 représentants patronaux, syndicaux et gouvernementaux des États membres de l'Organisation internationale du travail afin de discuter des grands enjeux de l'heure en matière de normes du travail et d'autres questions reliées au monde du travail. Mentionnons que le Conseil du patronat était la seule association patronale du Québec représentée au sein de la délégation des employeurs canadiens, coordonnée par le Conseil canadien des employeurs.



M^e Guy-François Lamy en compagnie de M. John Farrell, directeur exécutif de FETCO, M. John Beckett, VP, formation, sécurité et recrutement de BCMEA, M^e Sonia Regenbogen, associée de Heenan Blaikie, et M^e Linda Facchin, directrice générale Affaires juridiques, relations de travail et droit de l'emploi de Radio-Canada/CBC.

Commerce intérieur Le Conseil du patronat plaide en faveur d'une réduction des barrières interprovinciales

À l'occasion du colloque du Secrétariat du commerce intérieur et du Forum des politiques publiques sur l'Accord de commerce intérieur (ACI), qui se déroulait le 13 juin dernier à Ottawa, le Conseil du patronat a exprimé son appui à l'appel lancé par le ministre fédéral de l'Industrie, M. Christian Paradis, pour diminuer les différentes barrières qui limitent encore les échanges économiques et commerciaux entre les provinces canadiennes. Du même souffle, le Conseil a invité le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux à poursuivre leurs efforts de collaboration et de coordination afin d'harmoniser davantage l'environnement réglementaire et fiscal au pays, dans le respect de leurs champs de compétence respectifs, et, ainsi, améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises canadiennes dans un contexte de concurrence mondiale.

« Les décisions d'investir se prennent aujourd'hui dans une perspective mondiale et tiennent compte de nombreux facteurs, tels que la qualité, la disponibilité et les coûts de la main-d'œuvre, la réglementation, la fiscalité et l'environnement d'affaires. Pour attirer davantage d'investissements qui contribueront à créer plus de richesse et à générer une prospérité durable pour tous les Canadiens, il apparaît donc impératif, pour les décideurs des différentes provinces, de s'entendre pour abaisser les barrières au commerce intérieur qui subsistent toujours, près de 20 ans après l'entrée en vigueur de l'ACI », a indiqué le président du Conseil du patronat, M. Yves-Thomas Dorval.

Parmi les chantiers qui devraient être mis de l'avant à cet effet, le Conseil du patronat suggère de prioriser les moyens pour favoriser une plus grande mobilité de la main-d'œuvre entre les provinces et accroître la reconnaissance des compétences, ainsi que d'harmoniser, alléger et simplifier la réglementation qui encadre les entreprises.

« De telles mesures, qui devraient tenir compte bien entendu des compétences et des spécificités de chacune des provinces, notamment du Québec, offriraient une occasion unique pour favoriser les échanges non seulement entre les provinces elles-mêmes, mais également avec d'autres États partout à travers le monde. On a trop souvent tendance, en effet, en raison de la proximité et de la taille du marché américain, à considérer le commerce extérieur des provinces dans une perspective nord-sud, alors qu'il reste un formidable potentiel commercial est-ouest à exploiter. Dans un contexte où le Canada négocie présentement des accords de partenariats économiques et commerciaux avec différentes régions dans le monde, ce sont tous les Canadiens qui bénéficieraient d'une telle approche », de conclure M. Dorval.

Chronique juridique Heenan Blaikie *Irving Pulp & Paper Ltd.* : La Cour suprême prend position sur les tests de dépistage de drogues et d'alcool en milieu de travail

Le 14 juin dernier, la Cour suprême rendait jugement dans l'affaire *C.P.E., Local 30 v. Irving Pulp & Paper, Ltd.*, 2013 SCC 34, se prononçant pour la première fois sur la question des tests de dépistage de drogues et d'alcool en milieu de travail syndiqué.

L'affaire découlait d'une politique de tests aléatoires de dépistage d'alcool instaurée par Irving Pulp & Paper dans l'exercice de ses droits de gérance. La politique en cause s'appliquait aux employés occupant des postes à risque pour la sécurité dans une usine de papier kraft reconnue comme étant un milieu de travail dangereux. Le syndicat a déposé un grief pour le compte d'un salarié aléatoirement sélectionné s'étant vu contraint de subir un test de dépistage en vertu de la politique. Le grief a été accueilli par le Conseil d'arbitrage, principalement au motif que l'employeur n'avait pas réussi à démontrer la présence d'un problème sérieux d'abus d'alcool au travail qui rendrait l'imposition d'une telle règle raisonnable en vertu des droits de gérance (au cours des 15 années précédant le dépôt du grief, un total de huit incidents où les employés étaient sous l'influence de l'alcool furent répertoriés). Les cours du Nouveau-Brunswick ont infirmé la décision au motif qu'il y avait eu erreur dans l'application de la loi.

L'opinion majoritaire de la Cour suprême ratifie une série de décisions arbitrales permettant de soumettre à des tests aléatoires de dépistage d'alcool les employés occupant des postes à risque pour la sécurité dans un milieu de travail dangereux, pour un motif sérieux et dans des circonstances strictement limitées.



Trois conclusions principales se dégagent de cette décision :

- ◆ Tant l'opinion majoritaire que minoritaire ont rejeté la distinction alléguée entre les différents milieux de travail dangereux basée sur leur degré de dangerosité.
- ◆ Globalement, le résultat obtenu dans *Irving Pulp & Paper Ltd.* permet de conclure que les employeurs peuvent continuer à soumettre certains employés à des tests de dépistage pour cause lorsque ces derniers œuvrent dans des milieux de travail dangereux et qu'ils peuvent également tester aléatoirement les employés de ces mêmes milieux de travail dans la mesure où il est démontré que ce milieu présente un problème d'abus de substances. Bref, cette position vient confirmer une des approches de la jurisprudence arbitrale canadienne, et non pas instaurer de nouvelles règles concernant les tests de dépistage de drogues et d'alcool.

◆ La majorité souligne que les parties sont libres de négocier leurs propres règles relativement aux tests de dépistage de drogues et d'alcool et de les inclure dans leur convention collective. Ces règles pourraient différer de celles limitant les tests de dépistage de drogues et d'alcool sous une clause générale de « droits de gérance ». Les juges minoritaires ne sont pas en désaccord avec cette proposition. Les règles négociées devront, bien évidemment, prendre en considération le devoir d'accommodement raisonnable envers les employés ayant des problèmes d'abus de substances. ■

Heenan Blaikie / Groupe de droit du travail et de l'emploi et des droits de la personne

question retraite

Séance d'information en ligne

pour les 25-45 ans sur la planification financière de la retraite

www.questionretraite.qc.ca

Nouvelles en bref

Le Conseil du patronat sur toutes les tribunes

À titre de porte-parole du milieu des affaires au Québec, les représentants du Conseil du patronat sont invités régulièrement à prononcer des allocutions ou à participer à des conférences comme panélistes sur différentes tribunes.

M. Yves-Thomas Dorval rencontre les gens d'affaires du Saguenay—Lac-Saint-Jean...

Le 5 juin dernier, le président du Conseil du patronat, M. Yves-Thomas Dorval, était de passage au Saguenay—Lac-Saint-Jean à l'occasion de différentes rencontres en compagnie de dirigeants d'entreprises et de représentants des médias de la région.

M. Dorval a prononcé notamment une allocution sur les défis économiques du Québec lors d'un dîner-conférence de la Chambre de commerce de Saguenay et a participé, à titre de conférencier, à la rencontre hebdomadaire du Cercle de presse du Saguenay.

La vidéo de cette dernière rencontre peut être visionnée en ligne sur le site Web du Cercle.



Photo : Chambre de commerce du Saguenay

M. Dorval en compagnie de M^{me} Anick St-Pierre, directrice au développement des affaires chez Bell, et de M. Pierre-Luc Blais, administrateur à la Chambre de commerce.



...et prend la parole devant les estimateurs et les économistes en construction du Canada

M. Dorval était par ailleurs l'un des conférenciers au congrès national annuel de l'Institut canadien des économistes en construction (ICÉC), qui se déroulait le 13 juin dernier à Montréal, sous le thème « Gouvernance et économie de la construction ».

Devant les quelque 200 estimateurs et économistes en construction présents, M. Dorval a discuté de l'impact économique des modifications législatives et réglementaires apportées au cours des derniers mois par le gouvernement à l'environnement d'affaires dans lequel évolue l'industrie de la construction au Québec. Le président du Conseil du patronat a abordé également les enjeux des négociations portant sur le renouvellement des conventions collectives pour 2013-2017 dans les secteurs industriel, institutionnel et commercial, génie civil et voirie, et résidentiel.



Canadian Institute of
Quantity Surveyors

Institut canadien des
économistes en construction

Québec

Parmi les nombreux invités présents à cet événement, mentionnons, entre autres, M^{me} Diane Lemieux, présidente-directrice générale de la Commission de la construction du Québec.



Les besoins des grandes villes du Québec sur les enjeux de ressources humaines ont été entendus

La vice-présidente — santé et sécurité du travail du Conseil du patronat, M^{me} Carmel Laflamme, était l'une des conférencières, le 31 mai dernier, à l'occasion d'une rencontre d'orientation des grandes villes du Québec.

L'événement était organisé par le Centre de ressources municipales en relations du travail et ressources humaines de l'Union des municipalités du Québec, une association membre du Conseil du patronat.

M^{me} Laflamme a profité de cette tribune réunissant les dix plus grandes villes du Québec pour présenter le Conseil du patronat et discuter de dossiers d'actualité en matière de ressources humaines, de relations du travail, et de santé et de sécurité du travail.

Suivez le Conseil
du patronat du Québec
sur les réseaux sociaux



Nouvelles en bref

Les porte-parole du Conseil du patronat collaborent à des publications spécialisées

En juin, les porte-parole du Conseil du patronat ont été invités à rédiger des textes d'opinion pour différentes publications spécialisées sur des sujets d'intérêt pour les employeurs.



Ainsi, le président du Conseil du patronat, M. Yves-Thomas Dorval, a signé une lettre portant sur l'aide aux entreprises pour le journal *Sud-Ouest Affaires*, publié par la Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal (CCISOM) et distribué à plus de 10 000 exemplaires aux

gens d'affaires des arrondissements de Lachine, LaSalle, Verdun et du Sud-Ouest, ainsi qu'au Centre-ville de Montréal.

Les personnes intéressées à obtenir plus de détails sont invitées à visiter le site Web de la Chambre à l'adresse suivante : www.ccisom.ca.



La directrice de la recherche et économiste en chef du Conseil du patronat, M^{me} Norma Kozhaya, par sa part, a présenté une analyse approfondie sur la fiscalité et le niveau de taxation des Québécois pour un dossier sur les enjeux financiers de la retraite publié dans le numéro de juin du

journal *Reflets*, de l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQR) à l'intention des 28 000 retraités des secteurs public et parapublic du Québec.

Un aperçu de la publication est disponible sur le site Web de l'AQR : www.aqr.qc.ca.

Toute l'équipe du Conseil du patronat vous souhaite de belles vacances et une agréable saison estivale. L'InfoCPQ sera de retour en septembre.

InfoCPQ

Le bulletin mensuel d'information à l'intention des membres du Conseil du patronat du Québec

Éditeur

Louis-Paul Lazure

Coordination et rédaction

Patrick Lemieux

Collaboration à la rédaction

Norma Kozhaya

Mise en page

Gilles Guénette

Diffusion auprès des membres

Patrick Lemieux et Geneviève

Le May

Révision linguistique

Lucie Bélanger

Le Conseil du patronat du Québec

1010, rue Sherbrooke Ouest

Bureau 510

Montréal (Québec) H3A 2R7

Tél. : 514.288.5161

1.877.288.5161

Télé. : 514.288.5165

plemieux@cpq.qc.ca

www.cpq.qc.ca